

Réponse de la DG sur les arriérés ZUS

Published on CGT FINANCES PUBLIQUES (<https://www.cgtfinancespubliques.fr>)

Suite à notre lettre ouverte du 25 février 2016

(<https://www.cgtfinancespubliques.fr/content/lettre-ouverte-au-directeur-...>), la direction générale nous a répondu le 20 juillet par la lettre ci-jointe.

Cette réponse, sous une apparence technique, sous-entend que les arriérés frappés de prescription ne pourraient être payés.

fichiers:



[Télécharger reponse_arrieres_zus.pdf](#) (42.52 Ko)

Public: [Rémunérations](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
